



**RETURN BIDS TO:**  
**RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**  
Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions -  
TPSGC  
11 Laurier St. / 11, rue Laurier  
Place du Portage, Phase III  
Core 0A1 / Noyau 0A1  
Gatineau, Québec K1A 0S5  
Bid Fax: (819) 997-9776

**SOLICITATION AMENDMENT**  
**MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

**Comments - Commentaires**

**Vendor/Firm Name and Address**  
**Raison sociale et adresse du**  
**fournisseur/de l'entrepreneur**

**Issuing Office - Bureau de distribution**  
Science Procurement Directorate/Direction de  
l'acquisition de travaux scientifiques  
11C1, Phase III  
Place du Portage  
11 Laurier St. / 11, rue Laurier  
Gatineau, Québec K1A 0S5

<b>Title - Sujet</b> Imagerie satellitaire commerciale	
<b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b> E60SQ-120001/A	<b>Amendment No. - N° modif.</b> 003
<b>Client Reference No. - N° de référence du client</b> E60SQ-120001	<b>Date</b> 2013-05-02
<b>GETS Reference No. - N° de référence de SEAG</b> PW-\$\$\$Q-054-25646	
<b>File No. - N° de dossier</b> 054sq.E60SQ-120001	<b>CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME</b>
<b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin</b> <b>at - à 02:00 PM</b> <b>on - le 2013-05-29</b>	
<b>Time Zone</b> Fuseau horaire Eastern Daylight Saving Time EDT	
<b>F.O.B. - F.A.B.</b> <b>Plant-Usine:</b> <input type="checkbox"/> <b>Destination:</b> <input type="checkbox"/> <b>Other-Autre:</b> <input type="checkbox"/>	
<b>Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:</b> Bootsma, Lena C.	<b>Buyer Id - Id de l'acheteur</b> 054sq
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> (819) 956-1751 ( )	<b>FAX No. - N° de FAX</b> (819) 997-2229
<b>Destination - of Goods, Services, and Construction:</b> <b>Destination - des biens, services et construction:</b>	

**Instructions: See Herein**

**Instructions: Voir aux présentes**

<b>Delivery Required - Livraison exigée</b>	<b>Delivery Offered - Livraison proposée</b>
<b>Vendor/Firm Name and Address</b> <b>Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur</b>	
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> <b>Facsimile No. - N° de télécopieur</b>	
<b>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm</b> <b>(type or print)</b> <b>Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/</b> <b>de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</b>	
<b>Signature</b>	<b>Date</b>

**La présente modification de la lettre d'intérêt vise à publier les exposés présentés par RNCan et MDN lors de la journée de l'industrie, à faire connaître un changement apporté en matière d'approvisionnement relativement à qui peut être un offrant et à solliciter les commentaires de l'industrie sur trois points, comme décrit ci-dessous.**

- 1) La date de clôture de la lettre d'intérêt est prolongée au 29 mai 2013 dans le but de communiquer des informations supplémentaires et les résultats du processus de consultation. La date du 9 mai 2013 est la date de soumission demandée en réponse à la pièce jointe 4, articles supplémentaires pour commentaires de l'industrie insérés à l'article 4 de la présente modification.
- 2) Voir ci-joint les exposés présentés par RNCan et MDN lors de la journée de l'industrie.
- 3) Après l'examen des commentaires de l'industrie, il est clair que l'intention du Canada d'émettre des offres à commandes uniquement aux agences exploitant des satellites n'est pas avantageuse pour le Canada. Restreindre les offrants aux agences exploitant des satellites ne correspond pas aux pratiques liées à toutes les relations distributeur-agence exploitant des satellites, établissant ainsi une barrière pour l'accès à certains capteurs satellites – cela pourrait réduire la concurrence, la qualité du potentiel de services et les options de produits à valeur ajoutée.

Le présent avis a pour but de faire connaître l'intention de modifier la demande d'offres à commandes (DOC) pour permettre à une agence exploitant des satellites ou à un distributeur de déposer une offre. Avec son offre, un distributeur sera tenu de fournir une attestation de l'autorisation de l'agence exploitant des satellites pour son offre, y compris les droits d'accorder une licence pour l'utilisation des images par le Canada et l'acceptation du contrat de licence de l'utilisateur final avec indication des classes de licences qui seront fournies.

- 4) Insérer la pièce jointe suivante à la lettre d'intérêt après la pièce jointe 3 :

**PIÈCE JOINTE 4  
POINTS SUPPLÉMENTAIRES AUX FINS DE COMMENTAIRES DE L'INDUSTRIE**

Le Canada cherche à obtenir d'autres commentaires de l'industrie sur les points suivants.

Les répondants sont invités à présenter leurs réponses en format électronique (MS Word ou format PDF) d'ici la fermeture des bureaux, le mardi 9 mai, par courriel à Lena Bootsma, à l'adresse suivante : [lena.bootsma@tpsgc-pwgsc.gc.ca](mailto:lena.bootsma@tpsgc-pwgsc.gc.ca).

**Point 1 : Présentation sur la tarification**

Les commentaires reçus de l'industrie jusqu'à maintenant illustrent un désir de simplicité et de souplesse dans la présentation de la tarification pour l'offre financière. Le Canada cherche à obtenir les commentaires suivants afin d'aider à établir une structure de tarification pour l'offre financière de la DOC (voir la pièce jointe 2 de la partie 4 de la DOC provisoire), ce qui engendrera la base de paiement pour l'offre à commandes principale et nationale (OCPN) éventuelle.

- 1.1 Pour les répondants à la DOC précédente publiée en 2009, veuillez indiquer les difficultés concernant des fiches de présentation des renseignements financiers, les limites et contraintes, ainsi que les lacunes au niveau de la représentation de votre offre.
- 1.2 Veuillez fournir des suggestions concrètes sur une base ou une structure de tarification dans le

cadre de laquelle tous les offrants peuvent soumettre une offre financière, en tenant compte du fait qu'elle doit fournir la base selon laquelle un offrant établira la tarification pour toute commande pour de l'imagerie par un utilisateur désigné d'une OCPN éventuelle, y compris tous les suppléments, les remises et les classes de licences.

## **Point 2 : Contrat de licence d'utilisateur final (CLUF)**

Dans le contrat de licence d'utilisateur final (CLUF) proposé, à l'appendice B de l'Énoncé des besoins, à l'annexe A de la DOC, B7.0, on précise les modalités des classes de licence, et les entités de partage désignées sont énumérés au tableau A, Désignations des classes de licence.

Les commentaires de l'industrie reçus jusqu'à maintenant ont permis de déterminer que certaines conditions du CLUF pourraient ne pas être acceptables et que des précisions sont nécessaires concernant le partage. Le Canada exige que les offrants acceptent les modalités et les conditions du CLUF avec leur offre afin qu'elle soit jugée recevable; il n'y aura aucune négociation après la clôture des soumissions. En déposant une offre, l'offrant accepte les modalités et conditions de la DOC, y compris le CLUF. Le Canada désire obtenir d'autres commentaires de l'industrie concernant l'établissement d'un accord de licence commune. Un tableau est fourni afin d'y indiquer les coûts proposés pour les points 2.2 et 2.3. Si une classe n'est pas offerte, inscrire « Sans objet » pour cette classe :

- 2.1 Identifier tous les articles dans les modalités et conditions du CLUF qui ne sont pas acceptables dans leur forme actuelle, expliquer pourquoi et proposer une formulation de remplacement;

ET

- 2.2 Indiquer votre compréhension actuelle de la façon dont l'échange est permis dans le cadre du CLUF entre les scénarios ci-dessous. Si plusieurs scénarios étaient permis, quel serait le pourcentage de la différence de coûts, le cas échéant, avec la classe de base 0? Si aucun des scénarios ne correspond à ce que vous comprenez, quelle est votre compréhension?

ET

- 2.3 L'article B7.0 du CLUF, dans l'ébauche de la DOC jointe à la lettre d'intérêt, mentionne qu'aucune des classes n'est cumulative pour sa classe inférieure, à moins d'indication explicite dans la classe même. Le Canada est également intéressé à établir une structure de classe de licence cumulative, permettant que la classe de licence la plus élevée qui est achetée soit également délivrée avec toutes les classes qui précèdent celle-ci. Le Canada demande à l'industrie de se prononcer sur l'acceptation de ce scénario, et d'indiquer le pourcentage de la différence du coût par rapport à une licence non cumulative.

**Scénario A :** Le titulaire de la licence (tout utilisateur désigné) peut partager le produit avec les entités de partage précisées dans le tableau A pour lesquelles une licence est achetée, uniquement aux fins d'un projet conjoint entre le gouvernement du Canada et l'entité de partage.

**Scénario B :** Le titulaire de la licence (tout utilisateur désigné) peut partager le produit avec les entités de partage précisées dans le tableau A, dont l'administration, s'il y a lieu, contribue à l'image du produit, peu importe le projet.

**Scénario C :** Le titulaire de la licence (tout utilisateur désigné) peut partager le produit avec les entités de partage précisées dans le tableau A, dont l'administration, s'il y a lieu, contribue à l'image du produit, ou dont l'administration est liée à l'administration qui contribue à l'image du produit, peu importe le projet.

**Scénario D** : Le titulaire de la licence (tout utilisateur désigné) peut partager le produit avec toutes les entités de partage précisées dans le tableau A pour lesquelles une licence est achetée, peu importe le projet.

Par exemple, si dans la classe 2 du CLUF, le gouvernement du Canada, en tant que détenteur de la licence, achète une série de produits d'images ayant trait à la région des sables bitumineux de l'Alberta, le produit peut-il être partagé :

Scénario A – uniquement avec le gouvernement de l'Alberta dans le cadre d'un projet commun;

Scénario B – avec le gouvernement de l'Alberta, peu importe les projets; ou

Scénario C – avec les gouvernements de l'Alberta et de l'ensemble des provinces et des territoires qui ont des liens avec la région des sables bitumineux tous les territoires, en raison des préoccupations environnementales, peu importe les projets; ET/OU?

Scénario D - avec les gouvernements de l'ensemble des provinces et des territoires canadiens.

**Tableau 1 – Présentation du pourcentage de la différence de coût des scénarios de partage de la classe 0**

Classe de licence	Fondé sur les classes non cumulatives				% de la différence de coût des classes cumulatives
	Scénario A	Scénario B	Scénario C	Scénario D	
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					
11					
12					

### **Point 3 : Fourniture de métadonnées**

Les commentaires de l'industrie laissent transparaître un besoin de précisions concernant la fourniture de métadonnées. L'industrie s'inquiète du fait que les changements en matière d'exigences relatives aux métadonnées sont difficiles à intégrer en raison de la nécessité d'apporter des changements au logiciel. Le présent avis vise à porter une attention particulière au paragraphe 3 de l'article 5, Exigences relatives aux métadonnées, de l'annexe A, Énoncé des besoins, dans la DOC provisoire. Conformément à cet article, si les métadonnées ne sont pas fournies comme partie implicite du produit, elles peuvent être fournies dans des dossiers connexes (p. ex. : fichier texte) annexés à la livraison du produit.

- 3.1 À la lumière de ce qui précède, veuillez indiquer s'il existe des problèmes qui nuisent à la satisfaction des exigences relatives aux métadonnées décrites à l'article 5 de l'annexe A, Énoncé des besoins, conformément à la dernière modification (voir la modification n° 002 de la lettre d'intérêt).



# ***Promotion de l'application de la télédétection par satellite dans le secteur public canadien, par le truchement des OCPN***



[www.nrcan.gc.ca](http://www.nrcan.gc.ca)

**Doug Bancroft, directeur général  
Centre canadien de télédétection  
9 avril 2013**



Natural Resources  
Canada

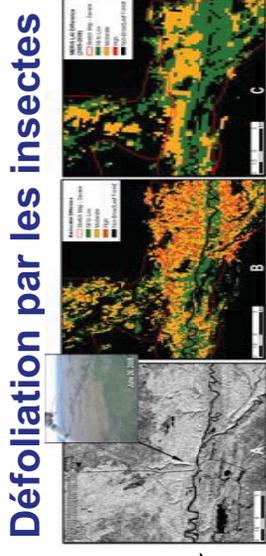
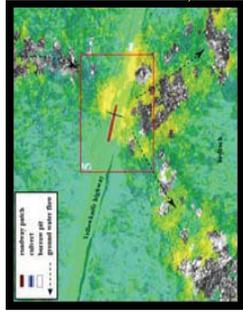
Ressources naturelles  
Canada

**Canada**

# Observation de la Terre par satellite : une nécessité pour le Canada

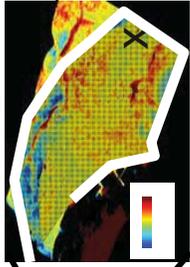


Route de Yellowknife

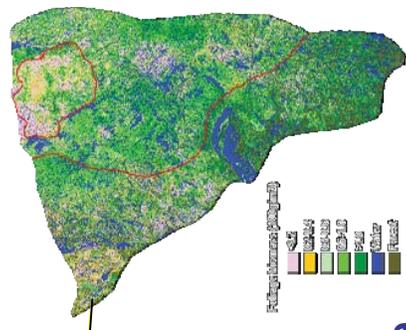


Défoliation par les insectes

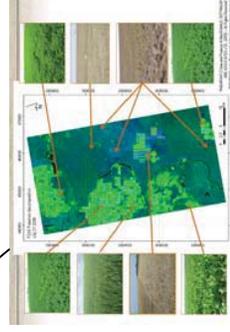
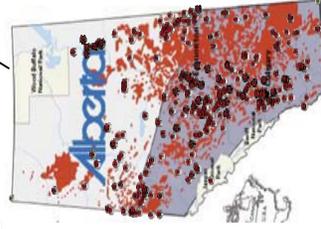
Tracé du pipeline de la  
vallée du Mackenzie



Habitat du  
caribou



Surveillance des  
activités  
pétrolières,  
gazières, minières

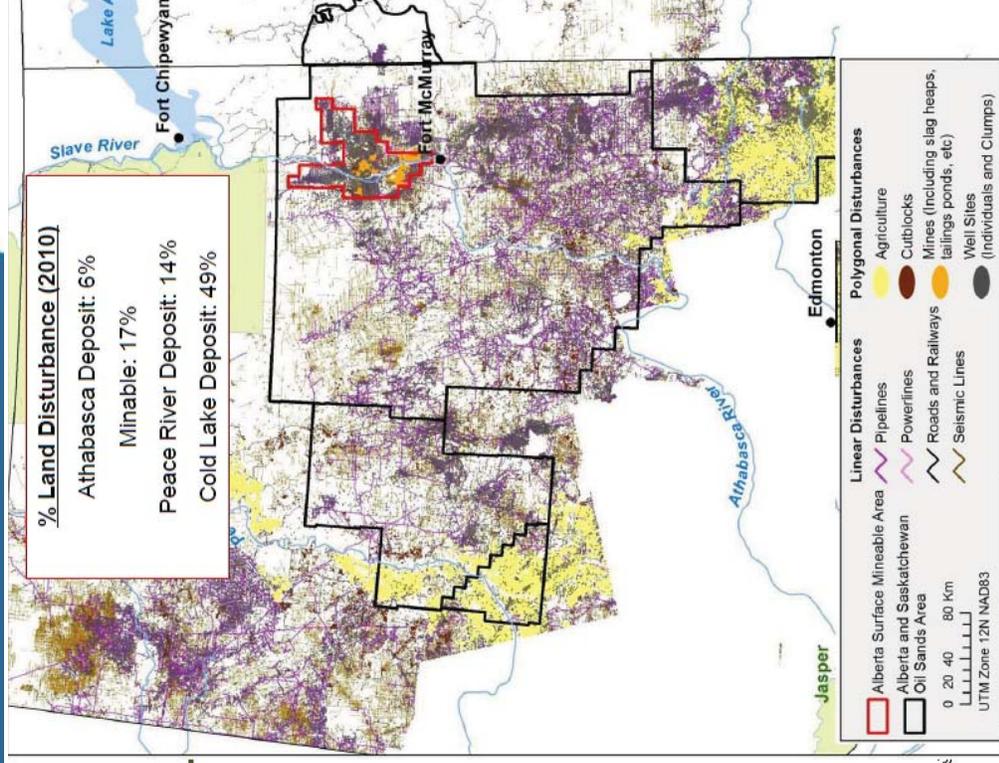


Surveillance  
des cultures

# Perturbations des terres en Alberta

## Activité existante

- Terres (végétation, sols, topographie) perturbées par l'exploitation classique (mines) et les sables bitumineux *in situ*
- Mines à ciel ouvert et résidus, pipelines, lignes sismiques, plateformes d'exploitation, routes, lignes de transmission, collectivités
- Autres secteurs : foresterie, agriculture, exploitation classique du pétrole et du gaz



# Priorité : les sables bitumineux du Canada



## Économie

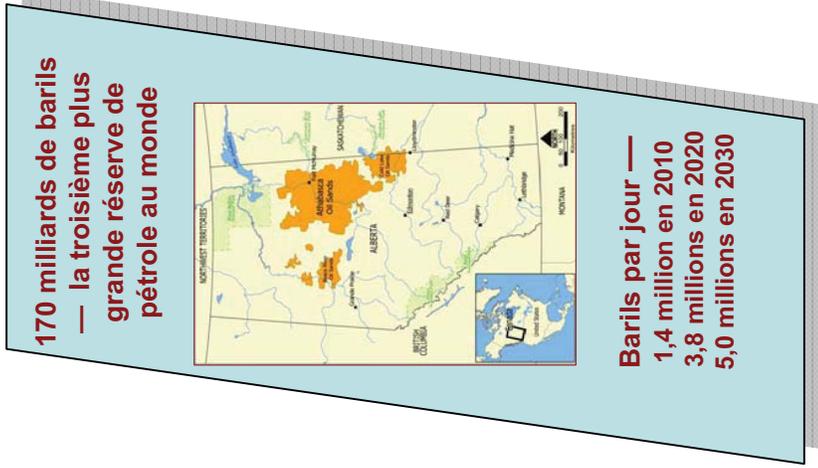
Sécurité énergétique

Apport de 87 milliards \$  
au PIB en 2008

135 000 emplois directs  
en 2009

Revenus provinciaux /  
fédéraux de 9 / 6 milliards \$  
en 2009

## Sables bitumineux



## Environnement

Perturbation du paysage

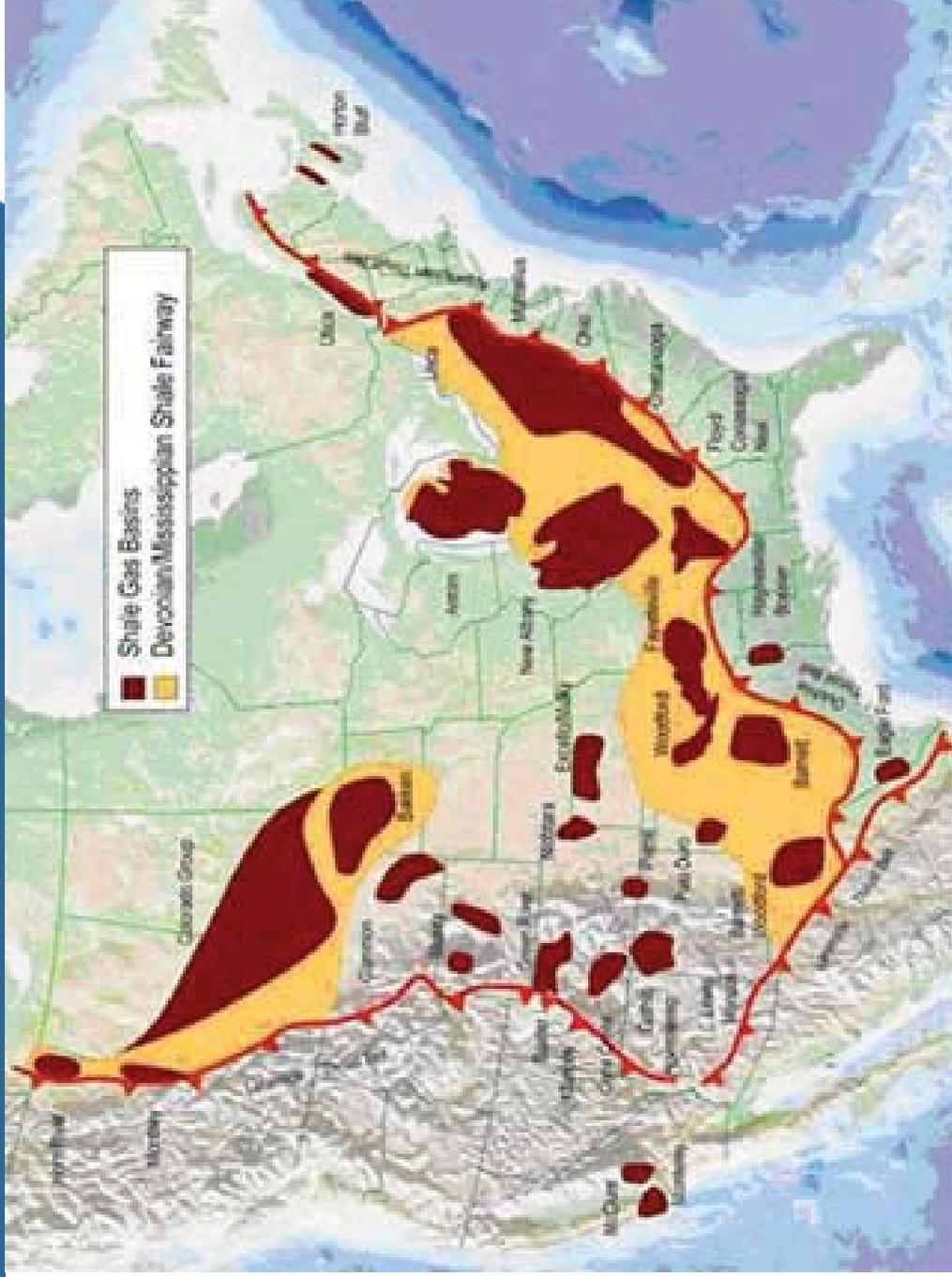
Qualité et quantité de l'eau

Qualité de l'air  
Émissions de GES

Santé des écosystèmes

Source : [http://oilsands.alberta.ca/FactSheets/The\\_Facts\\_Aug2011.pdf/](http://oilsands.alberta.ca/FactSheets/The_Facts_Aug2011.pdf/)

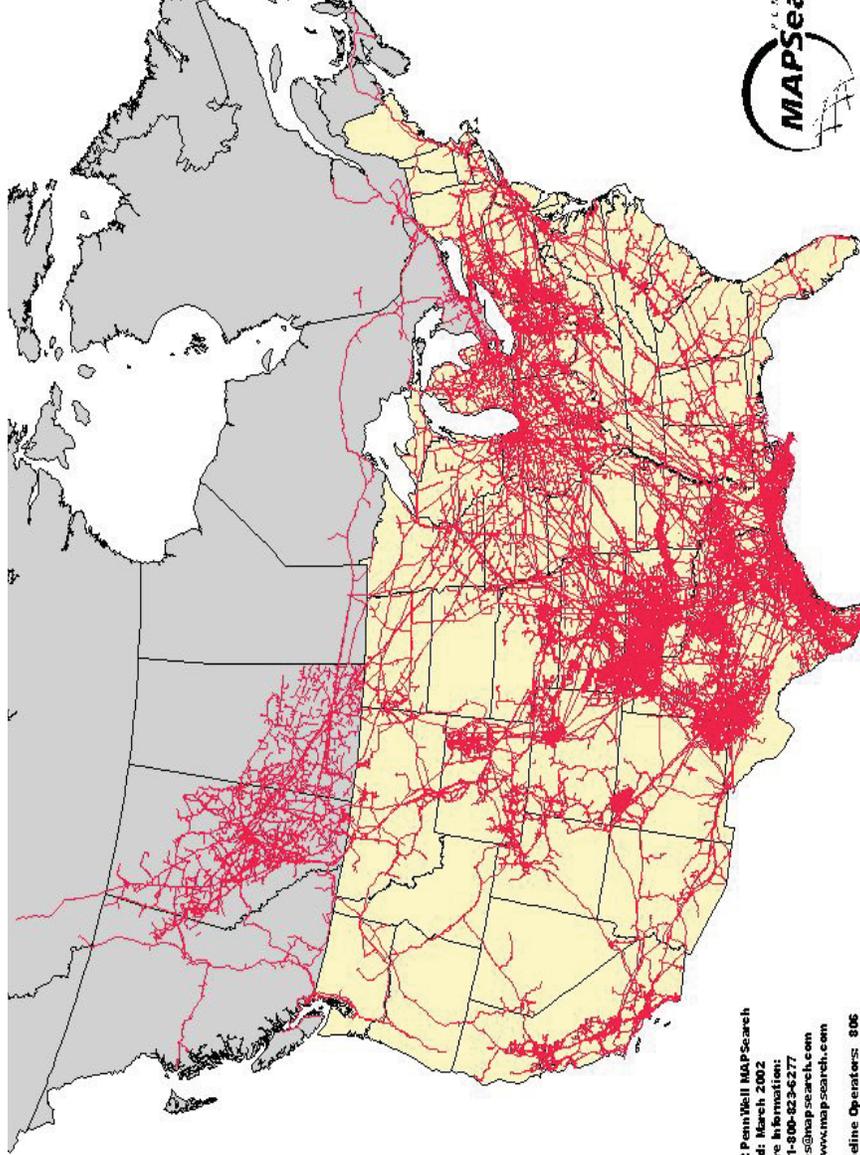
# Nouvelle priorité : mise en valeur des gisements de gaz de schiste



# Nouvelle priorité : surveillance opérationnelle des pipelines



Couverture des pipelines par PenWell MAPSearch – Tous les produits

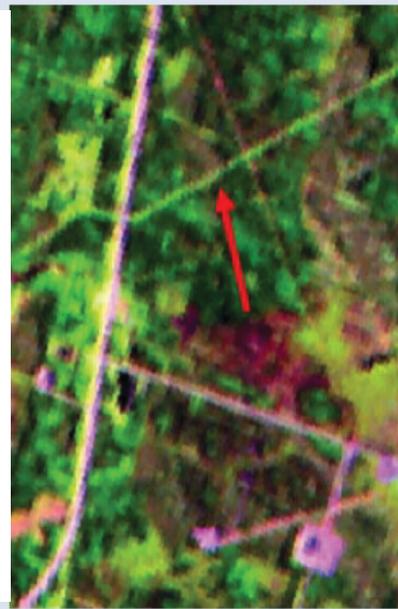


Copyright 2002 PenWell MAPSearch  
Revised: March, 2002  
For More Information:  
Phone: 1-800-823-6277  
E-Mail: sales@mapsearch.com  
Web Site: www.mapsearch.com  
Number of Pipeline Operators: 806



# Détection des infrastructures linéaires : requiert la science de la télédétection

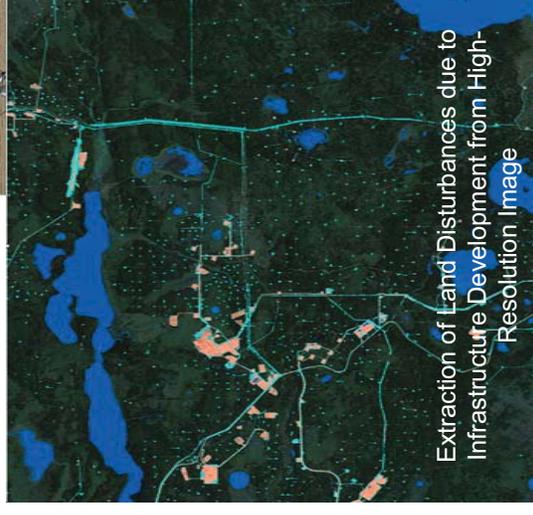


<p>Pipeline</p>	<p>Bandes Landsat 5, 4, 3 = échelle 1/50 000</p> 	<p>Gouvernement de l'Alberta, 2010)</p> 
<p>Ligne de transmission</p>		

# Promotion de l'application de l'observation de la Terre : détection des entités linéaires au moyen de l'imagerie à haute résolution



- Scientifique principal :  
Ying Zhang, CCT
- Principaux collaborateurs :  
Gouvernement de l'Alberta
- Extrants visés :
  - Méthodes et outils pour la surveillance opérationnelle de la mise en place de l'infrastructure, au moyen d'imageries à haute résolution
  - Recommandations visant à intégrer les extrants aux activités de surveillance de la conformité
- Résultat visé :
  - La province adopte l'imagerie à haute résolution comme moyen de surveillance opérationnelle



# Contexte réglementaire pour les sables bitumineux

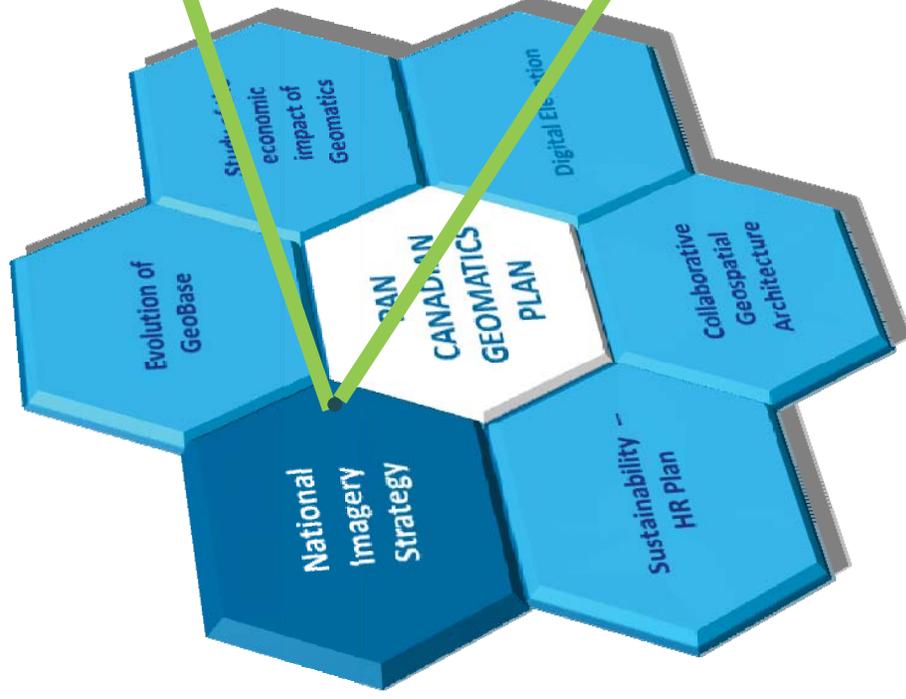


<p><b>Gouvernement de l'Alberta</b></p> <p><b>Energy Resources Conservation Board (ERCB)</b> (au sein du ministère de l'Énergie) Réglementation de l'eau, du paysage, de la végétation, de la qualité de l'air et du génie; délivrance de permis.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Oil and Gas Conservation Act and Regulations</li> <li>• Oilsands Conservation Act and Regulations</li> <li>• Energy Resources Conservation Act</li> <li>• Pipeline Act and Regulations</li> </ul> <p><b>Alberta Sustainable Resources Development (ASRD)</b> Réglementation de l'utilisation publique et industrielle des terres, de l'eau de lit et de rivage, de la végétation, du paysage, de la faune et du cadastre (géoadministration).</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mines and Minerals Act</li> <li>• Surveys Act</li> <li>• Public Lands Act</li> <li>• Forests Act</li> <li>• Forest Reserves Act</li> <li>• Alberta Lands Stewardship Act</li> <li>• Wildlife Act</li> </ul> <p><b>Department of Environment</b> Réglementation de l'eau, des terres (conservation, remise en état, faune, biodiversité, zones humides, foresterie) et approbations; politiques sur les émissions, la surveillance et la modélisation.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Water Act and Regulations</li> <li>• Environmental Protection and Enhancement Act</li> </ul>	<p><b>Gouvernement du Canada</b></p> <p><b>Environnement Canada</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Loi canadienne sur la protection de l'environnement</li> <li>• Loi canadienne sur l'évaluation environnementale</li> <li>• Loi sur les ressources en eau du Canada</li> <li>• Règlement sur la qualité de l'eau</li> <li>• Loi sur l'Agence canadienne pour l'incitation à la réduction des émissions</li> <li>• Loi sur les pénalités administratives en matière d'environnement</li> <li>• Loi sur les espèces en péril</li> <li>• Loi sur la convention concernant les oiseaux migrateurs</li> </ul> <p><b>Ressources naturelles Canada (RNCAN)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Loi sur le ministère des Ressources naturelles</li> <li>• Loi sur les levés et l'inventaire des ressources naturelles</li> <li>• Loi sur les forêts</li> <li>• Loi sur l'administration de l'énergie</li> </ul> <p><b>Office national de l'énergie</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Règlement de l'Office national de l'énergie sur le croisement des pipe-lines</li> </ul> <p><b>Ministère des Pêches et des Océans (MPO)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Loi sur les pêches</li> </ul> <p><b>Parcs Canada</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Loi sur les parcs nationaux du Canada</li> <li>• Loi sur l'Agence Parcs Canada</li> </ul> <p><b>Affaires autochtones et Développement du Nord Canada (AADNC)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Loi sur les Indiens</li> <li>• Loi sur le pétrole et le gaz des terres indiennes</li> <li>• Loi sur l'Accord de 1986 concernant les terres indiennes</li> </ul>
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Réglemente le développement durable des ressources naturelles du Canada et leur gestion intégrée;

- Accroît la mise en valeur et l'utilisation responsables des ressources naturelles canadiennes, ainsi que la compétitivité des produits qui en sont tirés.
- Fait connaître les technologies de la télédétection.

# Stratégie d'imagerie nationale



## Buts de la SIN

- Répond aux besoins du secteur public
- « Système de systèmes » viable et exhaustif
- Accessibilité, sécurité, disponibilité, politiques gouvernementales et couverture temporelle
- Appui au développement de l'industrie auxiliaire

## Processus opérationnels, politiques et gouvernance

- **Mécanismes coordonnés d'acquisition (OCPN)**
- Soutien accru à l'élaboration des politiques et au processus décisionnel
- Harmonisation nationale et internationale en matière d'interopérabilité des données géospatiales

## Perspective systémique

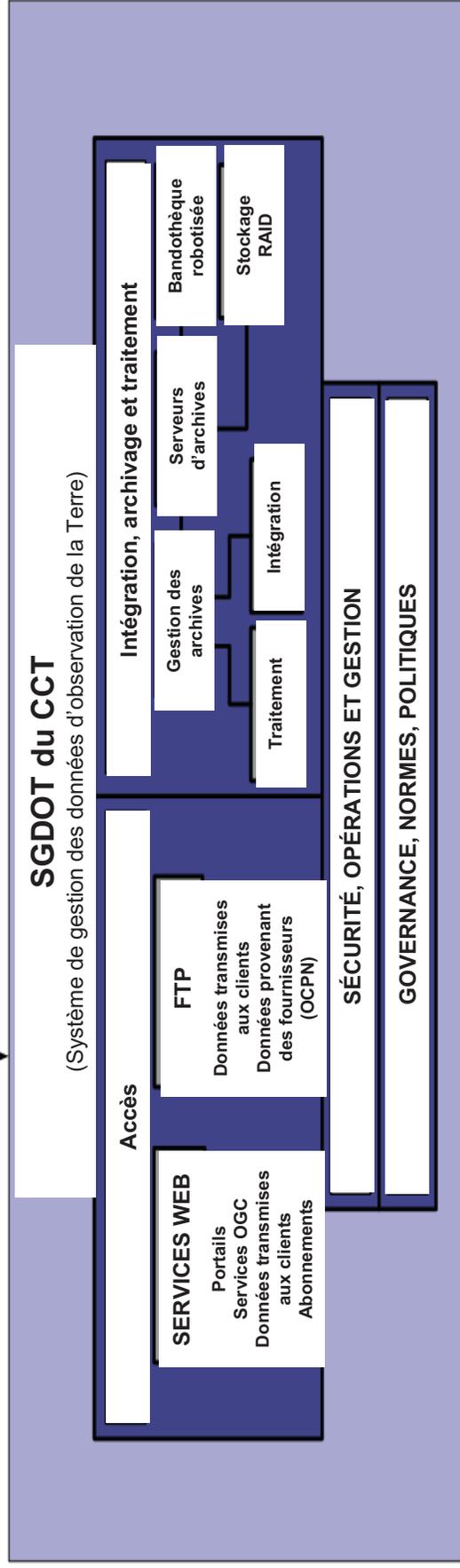
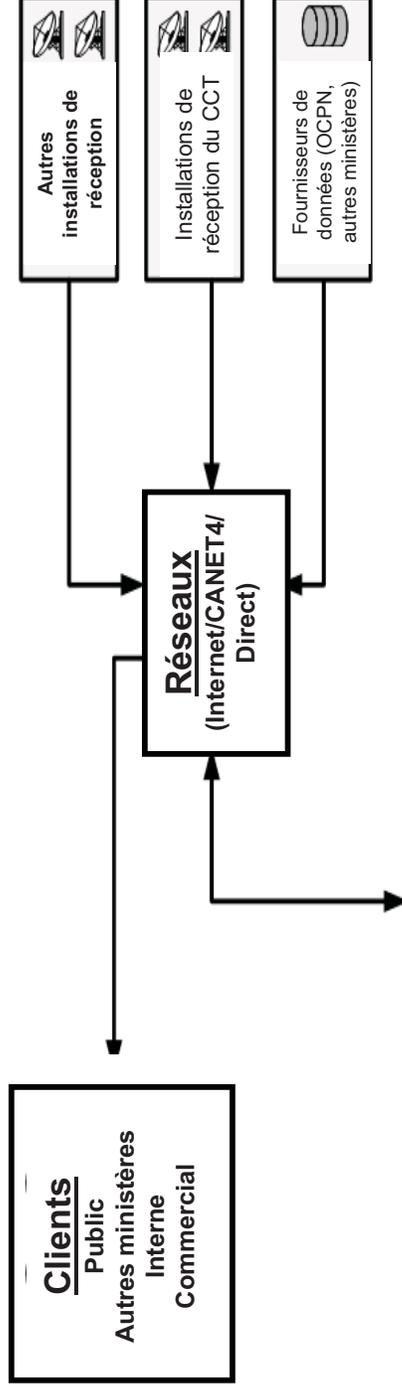
- Accessibilité et interopérabilité accrues des données
- Fonds de données d'imagerie à la disposition d'un public croissant
- Rendement des investissements à long terme

## Extrants de la SIN

# Système avancé du CNDOT : Système de gestion des données d'OT (SGDOT)



## High-Level Overview of CCRS Archive and Access Architecture



# En guise de conclusion

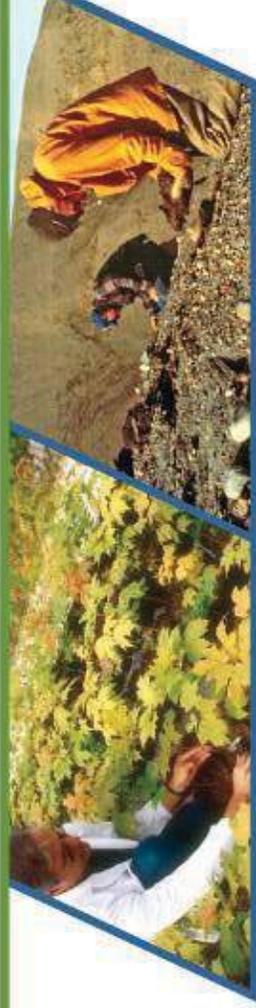


- Le Canada connaît une grande demande d'imagerie satellitaire commerciale pour la mise en valeur et la gestion de ses ressources naturelles et de son environnement, et pour assurer la sécurité de ses citoyens.
- En raison du régime politique canadien, il est nécessaire que tous les paliers de gouvernement travaillent ensemble.
- Le gouvernement du Canada fait la promotion de l'application de l'observation de la Terre (OT) :
  - Par le truchement de la Stratégie d'imagerie nationale (SIN) dans le cadre du Plan pancanadien de géomatique, dans lequel les OCPN constituent une composante majeure de la SIN
  - Le CCT réalise également des activités scientifiques dans le domaine de la télédétection afin de permettre la surveillance de la conformité réglementaire par les gouvernements provinciaux et territoriaux
- Partage accru des données par l'entremise des OCPN, ce qui facilitera l'application de l'OT et, en fin de compte, une augmentation des ventes d'imagerie



**abonation d'offres à commandes nationales et principales  
pour l'imagerie satellitaire commerciale – Phase II**

## ***DOC : L'aspect technique***



[www.nrcan.gc.ca](http://www.nrcan.gc.ca)

**Séance de promotion auprès de l'industrie  
9 avril 2013**

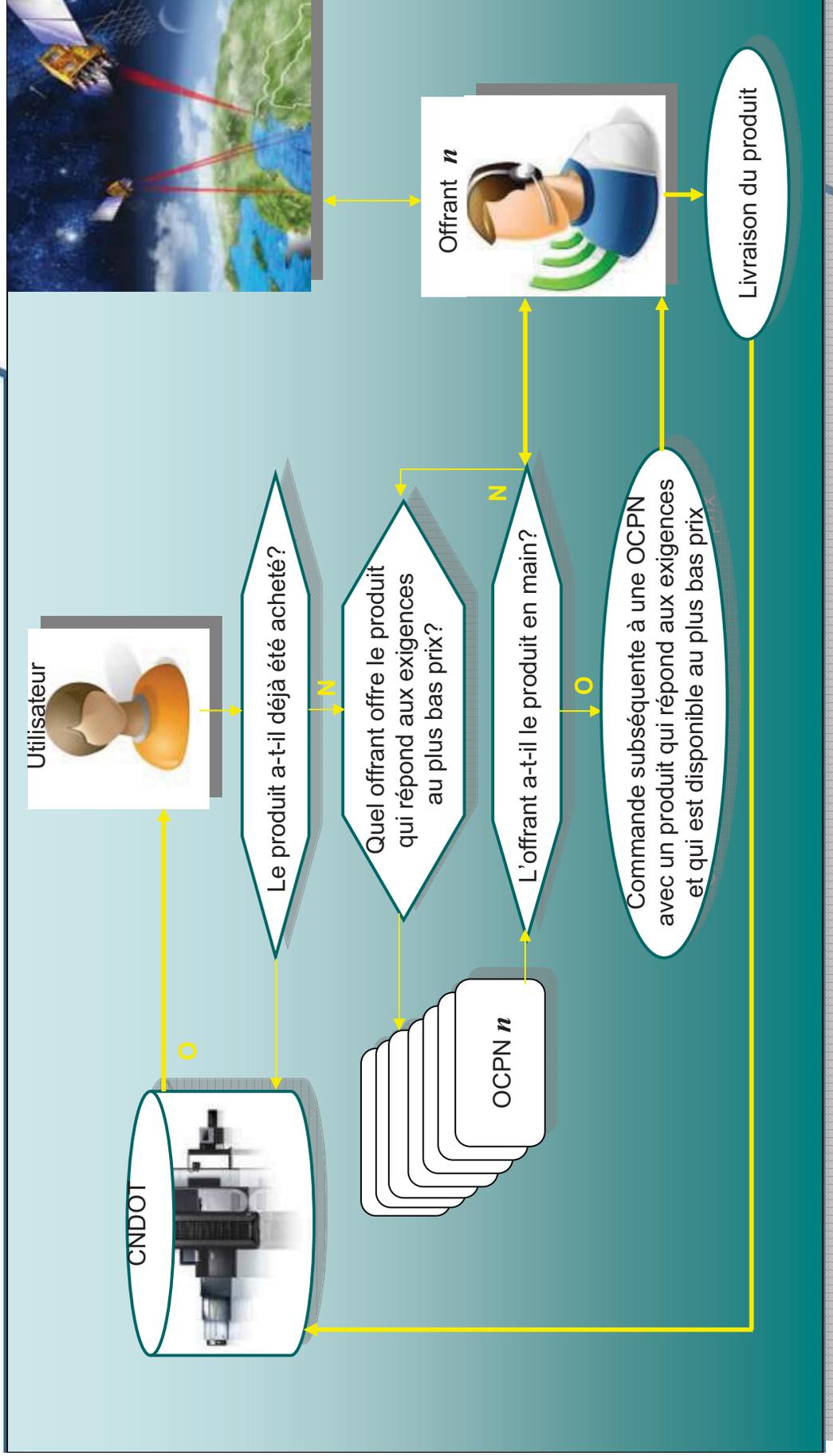


Natural Resources  
Canada

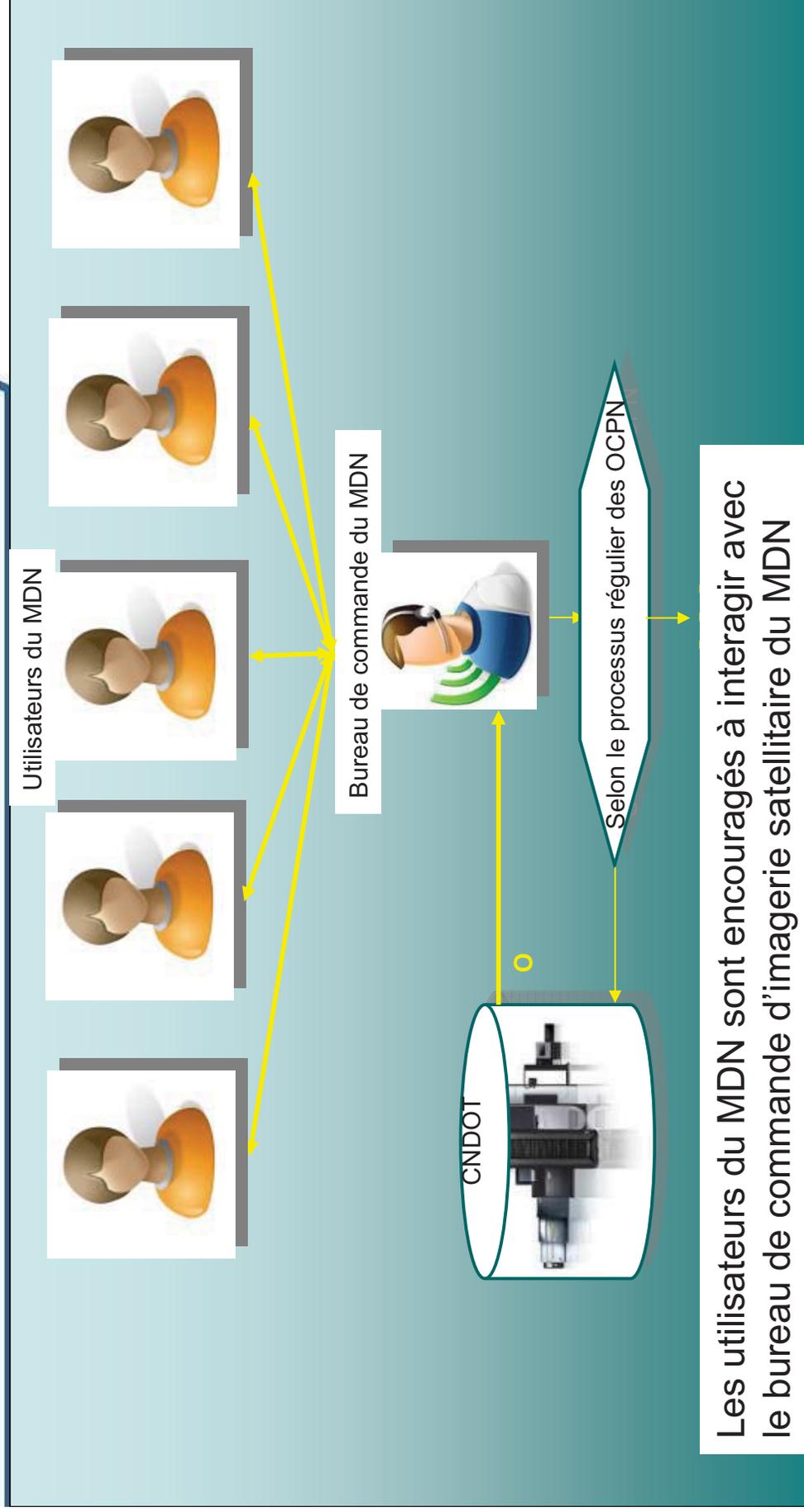
Ressources naturelles  
Canada

**Canada**

# Commande subséquente à une OCPN : point de vue de l'utilisateur



# OCPN : bureau de commande du MDN



# Catégories de produits



Produit requis	Produit de base
Produit facultatif	Produit d'ortho-imagerie
	Paires stéréographiques
	Autres regroupements d'images
	MEN
	Mosaïque
	Piles d'images
	Autres produits à valeur ajoutée

# Propriétés des métadonnées – Changements



Propriété requise	Vignettes
	Données de commande (y compris le nom du responsable technique)
	Propriétés des produits (p. ex., mosaïque, paires stéréographiques)
	Taille de l'image
	Historique du traitement
	Précision radiométrique
	Précision géométrique
	Données optiques : azimut et élévation solaires, angles de visée
	Données SAR : angle d'incidence minimal / maximal

# Priorités de tâche / livraison



Priorités de tâche suggérées	Priorités de livraison suggérées
Arrière-plan-T	Arrière-plan-L
Régulière-T	Régulière-L
Opérationnelle-T	Opérationnelle-L
Urgente-T	Urgente-L
Très urgente-T *	

# Contraintes de temps



xi

Paramètres	Faible	Régulière	Opérationnelle	Urgente
Accessibilité au bureau de commande	8/5		24/7	24/7
Délai requis pour confirmer la disponibilité	3 jours	< 1 jour	< 12 heures	< 6 heures
Délai pour planifier l'acquisition après réception de la commande	3 jours	< 1 jour	< 12 heures	< 6 heures
Avis préalable avant la fenêtre d'acquisition de l'imagerie	3 jours	1 jour	12 heures	6 heures
Confirmation de la réussite de l'acquisition	3 jours	1 jour	12 heures	2 heures
Délai pour modifier une commande	3 jours	< 3 jours	12-24 heures	4 heures
Délai pour annuler une commande	1 jour	1 jour	6 heures	6 heures
Temps de traitement et de livraison après l'acquisition	10 jours	1-3 jours	12 heures	3 heures
Temps de traitement et de livraison pour les données archivées	10 jours	1-3 jours	6 heures	2 heures

\* Urgence-T : Dernier délai possible qui ne met pas en péril le bon fonctionnement du satellite.

# Collecte spéculative



- **Demande pour la collecte de données en arrière-plan\***
  - Les besoins sont définis par l'utilisateur, qui ne dispose pas des fonds
    - Besoin transmis à tous les exploitants
  - L'exploitant recueille de l'imagerie pour meubler ses archives
  - Les données archivées sont commandées si des fonds sont disponibles
  - Le risque est assumé par l'exploitant

\* À ne pas confondre avec les priorités Arrière-plan-T ou Arrière-plan-L

# Services requis ou souhaitables

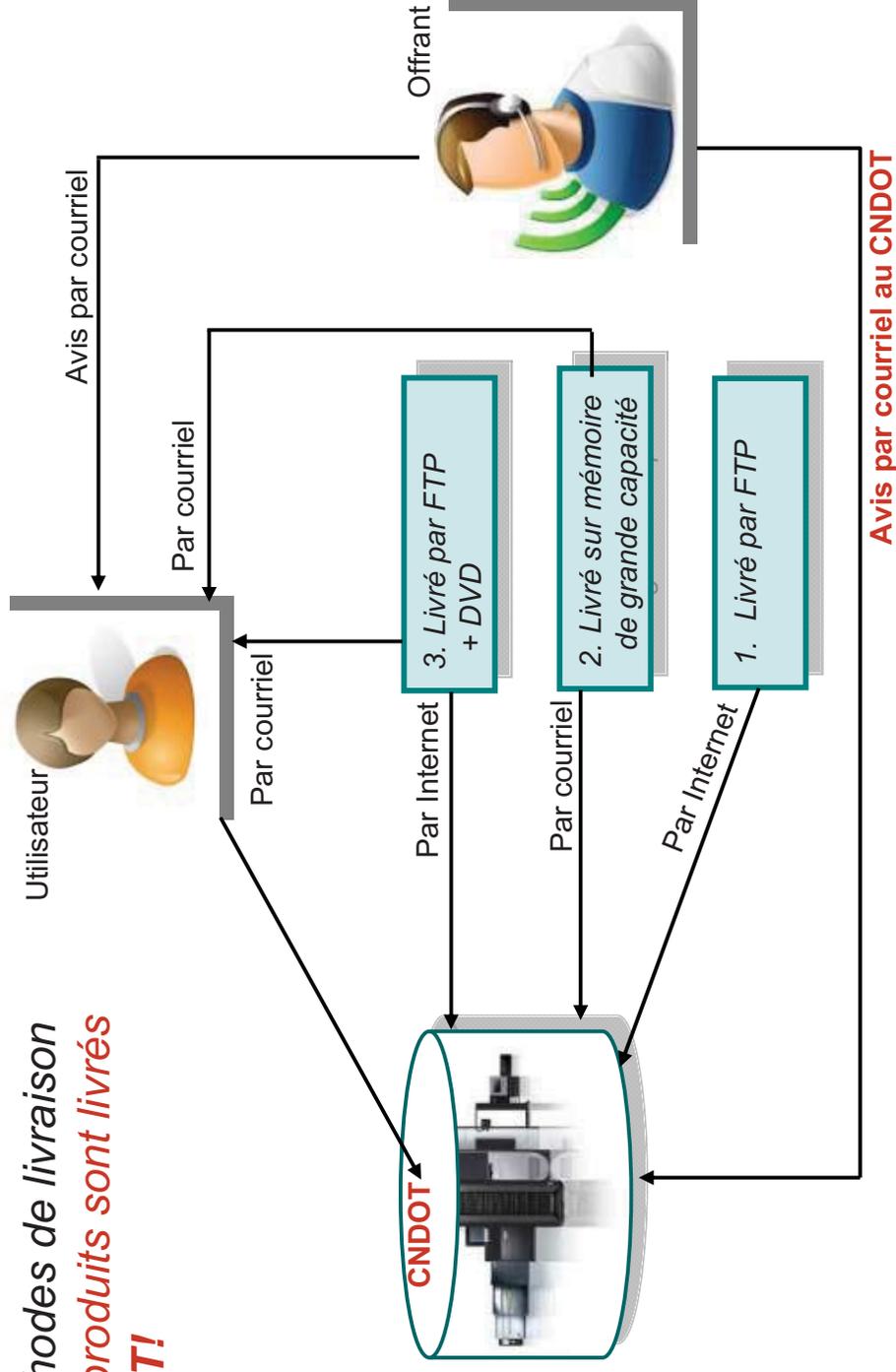


## Besoins ajoutés

Services requis	On s'assure qu'un produit donné n'est commandé qu'une seule fois
Services souhaitables	Mécanisme pour faciliter l'identification des nouvelles demandes d'acquisition visant une même région (chevauchement ou conflit)
	Accès aux services d'assistance et au catalogue en ligne
	Couvre autant de classes de licences que possible

# Livraison du produit

Trois méthodes de livraison  
**Tous les produits sont livrés  
au CNDOT!**





# Contrat de licence d'utilisateur final : classes de licences proposées



<i>Classe de licence</i>	<i>Entités incluses</i>
Classe de base/classe 0	Ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada
Classe 1	Base + institutions canadiennes de recherche affiliées à une université ou un collège reconnu
Classe 2	Base + gouvernements provinciaux et territoriaux du Canada
Classe 3	Classe 2 + gouvernements locaux au Canada (municipaux, peuples autochtones – Premières nations, Inuit, Métis ou conseils tribaux). Gouvernement local s'entend de deux villes d'une population totale de plus de 500 000 personnes, et jusqu'à 20 municipalités d'une population totale de moins de 500 000 personnes.
Classe 4	Base + gouvernements locaux au Canada (municipaux, peuples autochtones – Premières nations, Inuit, Métis ou conseils tribaux). Gouvernement local s'entend de deux villes d'une population totale de plus de 500 000 personnes, et jusqu'à 20 municipalités d'une population totale de moins de 500 000 personnes.
Classe 5	Ministères civils du gouvernement du Canada et leurs contreparties internationales, selon leur mandat. (Exemple : le Service canadien des glaces, l'US National Ice Center et l'International Ice Patrol dans le cadre du North American Ice Service [NAIS]).
Classe 6	Base + organismes gouvernementaux des États-Unis (militaires et civils), p. ex., le Département américain de la Défense
Classe 7	Base + partenaires militaires (États-Unis, Royaume-Uni, Australie, Nouvelle-Zélande)
Classe 8	Base + partenaires militaires (États-Unis, Royaume-Uni, Australie, Nouvelle-Zélande) + 28 pays membres de l'OTAN ( <a href="http://www.nato.int/pfp/eapc-ent.htm">http://www.nato.int/pfp/eapc-ent.htm</a> .)
Classe 9	Base + partenaires militaires (États-Unis, Royaume-Uni, Australie, Nouvelle-Zélande) + 28 pays membres de l'OTAN ( <a href="http://www.nato.int/pfp/eapc-ent.htm">http://www.nato.int/pfp/eapc-ent.htm</a> ) + n'importe lequel des 22 pays partenaires pour la paix de l'OTAN ( <a href="http://www.nato.int/pfp/sig-entr.htm">http://www.nato.int/pfp/sig-entr.htm</a> ).
Classe 10	Note : la classe 10 est remplacée par la classe 12 ci-dessous
Classe 11	Base + grand public. Voir l'article B14.0, intitulé « Bien public ».
Classe 12	Base + organisations militaires et de la Défense connexes des pays étrangers avec lesquels le Canada partage des tâches internationales (par exemple, forces des Émirats arabes unis en Afghanistan). La liste des pays étrangers variera selon les opérations en cause. La liste des pays sera fournie à l'offrant, qui approuvera la liste avant le partage. Un addenda à la licence indiquera les pays approuvés pour le partage des données.

# Critères d'évaluation technique



## Critères obligatoires

O1	Exploitant de satellite (nouveau)
O2	Offre au moins : 1 produit de base; 1 ortho-produit
O3	Offre les services requis (nouveau)
O4	Offre les métadonnées requises (nouveau)

## Critères cotés (nouveaux)

		Points disponibles
CC1	Fourniture des services souhaitables	14
CC2	Fourniture des métadonnées souhaitables	8

*Maximum des points disponibles totaux : 22*

*Minimum des points requis totaux : 10*

# Équipe de projet – OCPN, Phase II



- Centre canadien de télédétection, Ressources naturelles Canada
  - Doug Bancroft, directeur général
  - Robert Landry, chercheur principal en environnement
  - Alex Trichtchenko, chercheur scientifique
  - Aining Zhang, chef de projet, OCPN
- Ministère de la Défense nationale
  - François Alain, major, D Rens Géo, Intégration des capacités
  - Pierre Naud, chef de section, Centre d'imagerie interarmées des Forces canadiennes
  - David Turcotte, capitaine, Escadron d'information et de services géospatiaux du S Carto
  - Luc Germain, Bureau de commande d'imagerie satellite du MDN
  - Mario Couture, S Carto – Services à la clientèle
- Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
  - Mark Diotte, gestionnaire
  - Linda Latray, gestionnaire
  - Lena Bootsma, spécialiste en approvisionnement
  - Gaétane Dagenais, gestionnaire, Approvisionnement